

République Française



Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 juillet 2017**

Présents : M. Jacques MARTINIER – Mme Christine PALA – Mme Mylène FOURCADE – M. Jean-Olivier JOB – M. Pierre VAN CRAENENBROECK – M. Alain FAUCHARD – Mme Thérèse VIDAL – M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE – Mme Elisa VEIGA – M. Serge JACOB – Mme Sandra BEGUET – M. Sébastien FARRAUTO – Mme Amandine BATTAGLIA – Mme MARTIN-BONNIER Solange – M. Dominique WACHTER – M. Jean-Pierre LAPORTE – Mme Marielle FENECH-MONFORT – Mme Aurélie MATEO.

Représentés : M. Jean-Marc ALAUZET – M. Christian SOUVEYRAS – Mme Edith TRUC – M. Dominique CRAYSSAC – M. Claude JUEN – Mme Marie-Carmen GOMEZ – Mme Myriam PENA.

Absents : M. Laurent PITHON – Mme Colette ORTEGA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.
Monsieur FAUCHARD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Les comptes-rendus du Conseil Municipal 28 février 2017 et du 11 avril 2017 sont adoptés à la majorité (abstention de M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT, Mme MATEO).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 17/005 du 12 avril 2017 : Marchés publics – Décision d'attribution du marché public de fournitures – produits et matériels d'entretien – Société IGUAL.
- Décision n° 17/006 du 9 mai 2017 : Contentieux – Décision de défendre devant le Tribunal Administratif de Montpellier – SCP MARGALL-d'ALBENAS – Affaire PIRO (travaux sans autorisation).
- Décision n° 17/007 du 18 mai 2017 : Contentieux – Décision de défendre devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier la SCP MARGALL-d'ALBENAS – Affaire HIDDAOUI – EL IBRIMI.
- Décision n° 17/008 du 18 mai 2017 : Contentieux – Décision de défendre devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille – SCI MAILLOT – Affaire ORANGE.

2- Projet de pôle agroécologique sur le Domaine de Mirabeau – Demande de financement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet envisagé sur le Domaine de Mirabeau de création d'un pôle d'excellence agroécologique.

LE DOMAINE DE MIRABEAU, UN SYMBOLE DE L'HISTOIRE AGRICOLE MODERNE

Le Domaine de Mirabeau sur la Commune de Fabrègues (34690) dans l'Hérault est un domaine agricole de 220 ha et 2200 m² de Mas.

Au XIX^{ème} siècle, c'est un domaine fleurissant et productif, axé sur la polyculture élevage. Après-guerre, comme beaucoup d'autres, le Domaine prend la voie de l'industrialisation agricole. Le modèle de la polyculture-élevage est abandonné au profit de la monoculture viticole.

Seules les parcelles mécanisables sont cultivées, les autres sont laissées en libre évolution. Ce modèle concurrentiel et la mauvaise valorisation de la production (vendue en vrac), ne permet pas de réaliser les investissements nécessaires pour moderniser le domaine. Il périlite peu à peu. La position périurbaine de la Commune de Fabrègues, aux portes de la Métropole de Montpellier, soumet le domaine à une pression urbaine forte. En 2004, la Communauté d'Agglomération de Montpellier envisage l'implantation sur le domaine d'une décharge à ciel ouvert. Le projet essuie une forte opposition de la commune et de ses habitants. Un collectif citoyen est créé. Il regroupe plus de 50 % des habitants et devient la plus grosse association environnementale du département. En 2011, le projet de décharge est abandonné. En 2014, la commune saisit l'opportunité d'acquérir le domaine. Au mois de juin de cette même année, Mirabeau appartient désormais au patrimoine commun de Fabrègues. En 2016, fort d'un partenariat engagé sur la préservation des espaces naturels de la commune, Monsieur le Maire et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon bâtissent ensemble un projet exemplaire d'avenir. En mars 2017, le projet est soumis à l'appel à projet Investissements d'Avenir « Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité ».

MIRABEAU, UNE BIODIVERSITE EXTRAORDINAIRE

Le domaine accueille une mosaïque de milieux méditerranéens typiques, pelouses, prairies, garrigues, ruisseau temporaire, forêt méditerranéenne, cultures, vigne, oliviers.... Il est adossé au site classé de la Montagne de la Gardiole, ZNIEFF de type II et réservoir de biodiversité dans le SRCE.

De nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales y sont répertoriées, en particulier au sein des pelouses et des garrigues ouvertes, témoins des anciens parcours d'animaux. Des mares temporaires méditerranéennes sont présentes. Situées au sein d'un massif très aride, elles constituent de ce fait des éléments de diversité et de refuge pour une faune et une flore spécifiques.

En 2015, au cours d'une même journée, 172 espèces végétales ont été recensées sur le Domaine de Mirabeau. Le site abrite des oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux (Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie grièche, Bruant ortolan...) et des espèces animales protégées dont plusieurs bénéficient d'un plan national d'actions du Ministère de l'Ecologie (Lézard ocellé, Pie grièche...).

On y compte notamment plusieurs habitats naturels inscrits à la Directive Habitats Faune Flore (pelouses sèches, prairies humides méditerranéennes, mares temporaires méditerranéennes...). Il est parcouru par le ruisseau méditerranéen de l'Aigarelle à régime temporaire. Le Domaine et la Montagne de la Gardiole à laquelle il est adossé, constituent un réservoir de biodiversité dans le SRCE.

Cette biodiversité extraordinaire a fortement régressé au cours des dernières décennies. Soixante ans d'agriculture intensive avec traitements phytosanitaires ont stérilisé les sols arables et banalisés la flore compagne. Le délaissement des espaces naturels a conduit à des incivilités. Des dépôts d'ordures jonchent la garrigue. Sans entretien par les ruminants, les pelouses se referment et forment aujourd'hui des lambeaux discontinus. La biodiversité du domaine est dégradée mais malgré cela, elle est encore extraordinaire grâce à sa résilience.

CREATION D'UN POLE D'EXCELLENCE AGROECOLOGIQUE ET SOCIALE, REFERENCE NATIONALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORET

L'objectif du projet est la reconquête de la biodiversité du domaine par l'agroécologie. Il s'agit de transformer Mirabeau en référence nationale voire européenne de la transition écologique et de la transition agricole. Il s'agit de démontrer que des modèles agroécologiques peuvent être au service de la biodiversité et réciproquement. Que ces modèles peuvent être productifs et rentables. Qu'ils sont créateurs d'emplois et permettent le développement d'entreprises agricoles et d'entreprises d'innovations agroécologiques.

Il s'agit de répliquer les modèles développés sur Mirabeau en transférant les innovations, les expériences par la recherche et par la formation. Mirabeau crée des références techniques et organisationnelles qu'il diffuse. Enfin, au cœur des préoccupations actuelles de la société civile, il s'agit de montrer que l'agroécologie permet et accélère le lien social, le vivre ensemble et la solidarité par l'insertion sociale.

Pour ce faire, le projet se décline en six axes interconnectés :

- Agricole et alimentaire : par le redéploiement de la polyculture-élevage autour de six activités (La viticulture / Le maraichage / L'élevage laitier / L'oléiculture / La trufficulture / La création d'une brasserie artisanale).
Ces activités agricoles sont portées par quatre actifs privés distincts qui, grâce à Mirabeau, créent leurs entreprises. Ils ont un point commun : ils développent tous des modèles agroécologiques et une alimentation biologique. Chacun est responsable de son modèle économique et en même temps s'organise une économie solidaire entre eux. Leurs business plans sont équilibrés car leurs coûts de production sont maîtrisés (système économe en intrants) et leurs productions sont bien valorisées par des circuits courts (consommateurs locaux et restauration collective).
- Ecologique : Il s'agit de restaurer des infrastructures agroécologiques et une matrice de biodiversité fonctionnelle sur le domaine de Mirabeau. Les actions liées à cet axe restaurent durablement la biodiversité extraordinaire et intègrent la biodiversité dans les itinéraires productifs agricoles.

- Economique : Le domaine de Mirabeau est une pépinière d'entreprises agroécologiques qui trouvent ici les moyens et supports nécessaires au développement de leur modèle économique. Enfin, le domaine de Mirabeau constitue une vitrine et une référence de domaine agricole économiquement équilibré. Par les axes et actions mis en œuvre, les recettes générées par l'exploitation du domaine couvrent les dépenses de fonctionnement pour la commune, tout en maintenant durablement une ambition et des actions de qualité.
- Sociale : Parmi les porteurs de projets privés identifiés, deux d'entre eux seront des entreprises agricoles d'insertion sociale : Vigne de cocagne (viticulture) et Jardins de cocagne (maraîchage). Par le salariat de personnes éloignées de l'emploi, elles forment et réinsèrent durablement en trois ans dans des métiers en tension (dans le département, 40 % des difficultés de recrutement concernent des ouvriers viticoles non saisonniers). Grâce à la dimension citoyenne du domaine de Mirabeau et les contacts réguliers à la population, les ouvriers agricoles sur ces deux activités, quittent le domaine avec une confiance retrouvée, une formation qualifiante en agroécologie et des débouchés professionnels par des partenariats créés avec les filières professionnelles. A leur échelle, ils continueront à mettre en œuvre la transition écologique et agricole tout au long de leur parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire.
- Pédagogique et vivre ensemble : Le pôle d'excellence agroécologique de Mirabeau laisse toute sa place aux citoyens. Ils incluent le citoyen dans la co-construction d'action culturelle et pédagogique. Par les infrastructures développées, le domaine accueille le citoyen dans un lieu inspirant et de qualité. Ils y trouvent des actions pédagogiques pour tous les âges autour de la biodiversité et de l'agroécologie. Ils apprennent et transmettent des savoirs qu'ils peuvent dupliquer en dehors du domaine, dans leurs espaces privés (jardin, résidence...). Ils portent la voix de l'agroécologie. Enfin, en consommant les services et produits que proposent le domaine de Mirabeau et ses actifs, ils contribuent à l'équilibre budgétaire du pôle d'excellence.
- Formation et recherche : A travers cet axe, il s'agit d'instaurer des flux entrants et sortants entre le domaine de Mirabeau et les filières professionnelles, l'enseignement supérieur et la recherche. Sur les espaces culturelles ou naturels du domaine, des expérimentations sont menées. Elles permettent à la fois d'accompagner les actifs du domaine dans un schéma continu d'innovations et de capitaliser les enseignements produits sur Mirabeau. Ainsi, le domaine de Mirabeau diffuse à l'extérieur ces innovations mais aussi ces échecs. Il facilite, par la production de référence, la transition écologique et agricole en dehors du Domaine à plusieurs échelles et dans plusieurs filières.

Enfin, parce que le domaine offre des supports facilitateurs (salle de séminaire, espace collaboratif/coworking, hébergements temporaires), il permet à des actifs privés ou publics, de développer leurs actions de formation et/ou recherche en lien avec l'agroécologie.

LE DOMAINE DE MIRABEAU, UNE PEPINIERE D'ACTIFS INNOVANTS SUR L'AGROECOLOGIE

Pour des actifs innovants sur l'agroécologie, le domaine de Mirabeau est une opportunité de créer, développer ou consolider leurs activités.

Pour certains, il permet tout simplement de trouver un site productif (c'est le cas des actifs agricoles). Pour d'autres, il est un tremplin dans lequel ils trouvent des outils (bureaux, locaux, salle de séminaire) pour développer leurs activités de conseils, de formation, de recherche... Enfin, pour tous et notamment pour l'équipe projet, la réalisation du pôle d'excellence agroécologique et sociale de Mirabeau constitue une référence, une vitrine qu'ils peuvent exporter et qui permet de renforcer, développer leurs activités.

UN SCHEMA ORGANISATIONNEL DES ACTIVITES EN ECOSYSTEME

L'ensemble des activités et des actifs interagissent entre eux et avec la trame écologique du domaine de Mirabeau. Ils échangent des flux de matière, des flux de connaissances, des flux financiers et ils mutualisent des moyens.

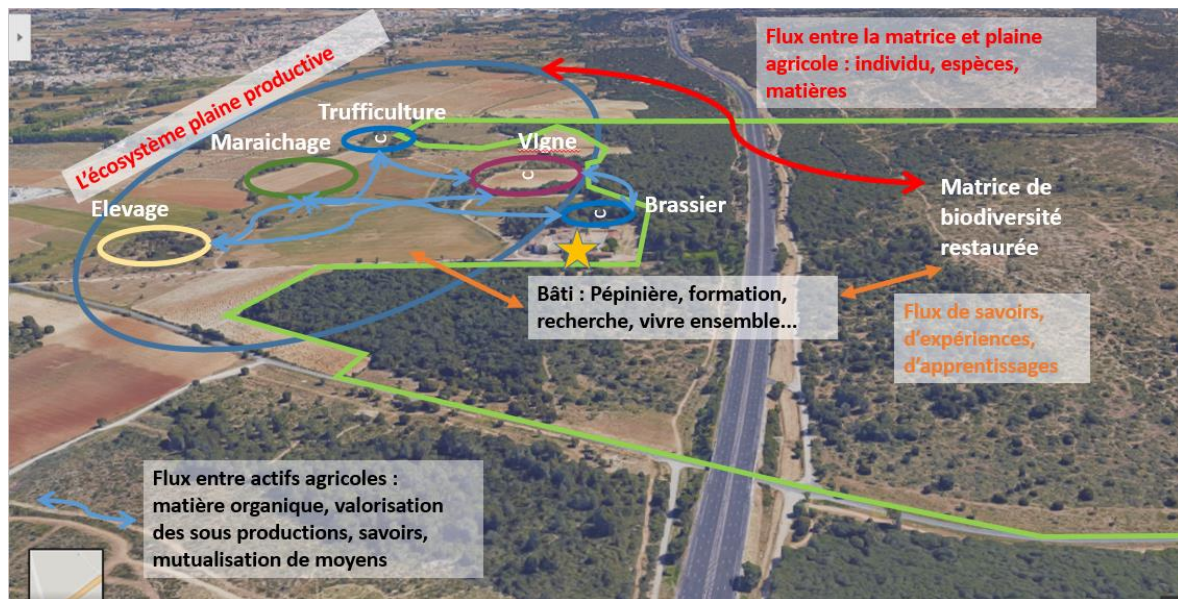
A l'échelle du domaine, le pôle d'excellence agroécologique et sociale forme un écosystème qui interagit avec son environnement immédiat mais également avec le monde extérieur à différentes échelles, avec des flux entrants et sortants notamment par les actions de formation/recherche et son ouverture citoyenne.

Au sein même de l'écosystème Mirabeau, des sous-systèmes s'organisent. Prenons l'exemple des activités agricoles. Entre eux, ils opèrent des échanges de matière (fumier de l'élevage vers le maraichage ou déchets maraichers consommés par le bétail), ils échangent leurs savoirs, ils mutualisent des outils agricoles (chambre froide, hangar matériel, local de stockage, boutique paysanne...). Ils conçoivent et organisent leurs propres itinéraires techniques de production en intégrant ces échanges. Ils formalisent ces échanges par la création d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

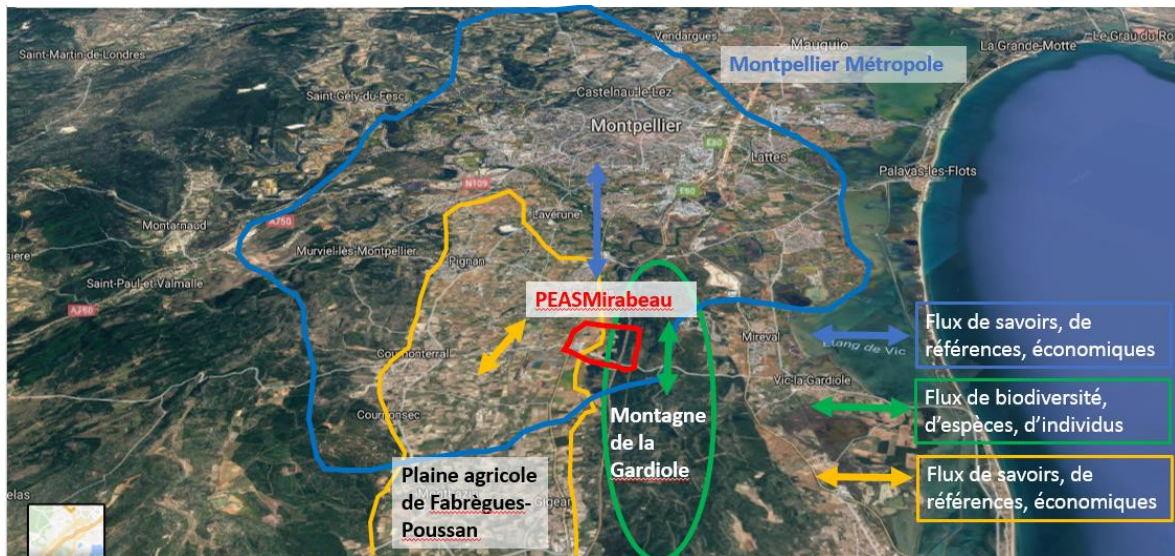
Par cette organisation, le domaine de Mirabeau met en œuvre une économie circulaire, collaborative et solidaire.

Les illustrations ci-dessous permettent de schématiser l'organisation écosystémique du pôle d'excellence :

L'écosystème Domaine de Mirabeau



Le Domaine de Mirabeau et les interactions avec son environnement

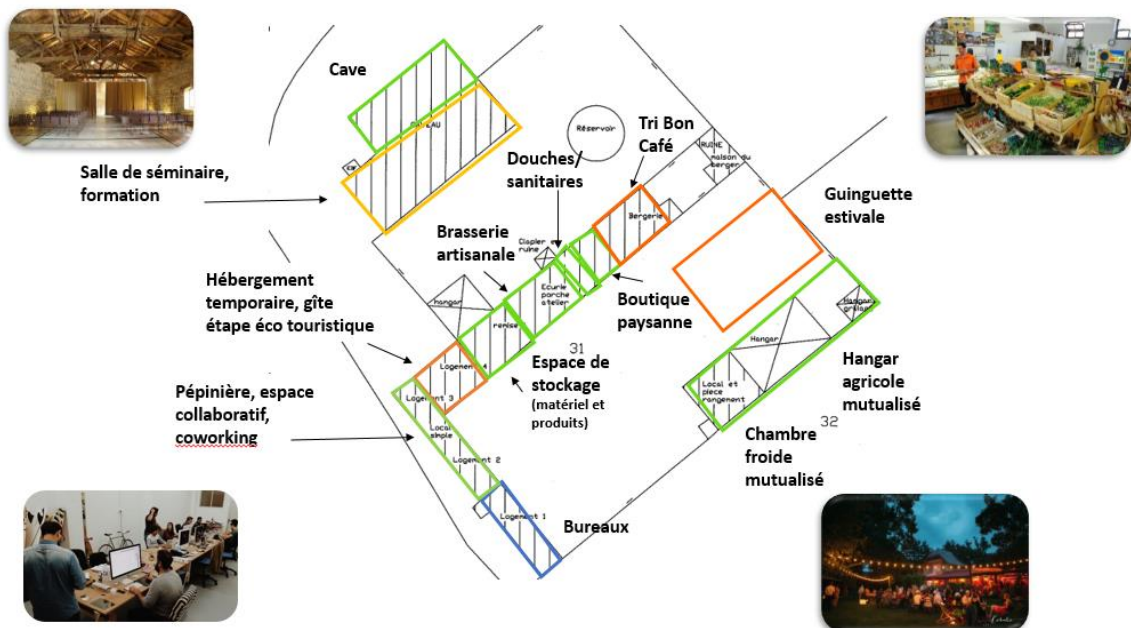


LE BATI : UNE CHANCE ET LE CŒUR DU PÔLE D'EXCELLENCE

Le bâti imposant du domaine (2200 m²) est une chance. Il rend opérationnel le pôle d'excellence et permet le déploiement du pluralisme et des thématiques multiples. Par les recettes d'exploitation qu'il génère, il permet l'auto-équilibre du modèle économique et assure le fonctionnement durable du pôle d'excellence agroécologique et sociale sans rogner ses ambitions. Mais dans l'état, le bâti n'est pas fonctionnel. Les besoins du passé ne sont pas ceux de l'avenir. Il doit être modernisé pour accomplir sa nouvelle vocation agroécologique. C'est pourquoi le projet prévoit la réhabilitation du bâti. Dans la mesure de l'économiquement raisonnable, il porte aussi l'innovation. Ainsi, nous envisageons de couvrir en partie la toiture d'énergie photovoltaïque par la création d'une coopérative électrique citoyenne en mobilisant les Fabrèguois.

L'esquisse de plan ci-dessous permet de visualiser les destinations souhaitées pour les différentes surfaces du bâti :

BUDGET PREVISIONNEL :



Le budget total du projet est estimé à 3 152 695 €. Il intègre les éléments suivants :

| Lot | Budget (k€) | Contenu | Partenaires impliqués/envisagés |
|-----|-------------|---|---|
| 0 | 244 625 € | Coordination générale | CEN L-R, AMO |
| 1 | 17 460 € | Plan de gestion du domaine | CEN L-R, Chambre régionale d'agriculture |
| 2 | 543 340 € | Travaux de restauration agroécologiques - Définition et mise en œuvre | CEN L-R, entreprises |
| 3 | 77 270 € | Programmation et animation des actifs immatériels et matériels | CEN L-R, Chambre d'agriculture, porteurs de projets agricoles, Ecologistes de l'Euzière, Supagro, prestataires techniques |
| 4 | 2 270 000 € | Réhabilitation et aménagement des infrastructures immobilières | Architecte MOE, Bureaux d'études techniques, entreprises |

L'innovation portée par le pôle d'excellence agroécologique et sociale de Mirabeau se décline de plusieurs manières et à plusieurs échelles :

- Techniques : Par les choix et techniques agroécologiques mis en œuvre. En mobilisant des savoir-faire et l'expérimentation, le domaine de Mirabeau produit des références mobilisables par l'ensemble des acteurs agroécologiques pour répondre à leurs problématiques : reconstitution d'un horizon humifère sur des sols stériles, création d'une trame d'infrastructures agroécologiques fonctionnelles...
- Organisationnelles : les modèles éco-systémiques qui mettent en œuvre les principes de l'économie collaborative et solidaire sont une innovation du pôle d'excellence.
- Juridique : Pour pérenniser l'action entreprise, la commune souhaite acter une obligation réelle environnementale au profit du CEN L-R. Dispositif introduit par la loi biodiversité de 2016, il s'agira d'une des premières ORE mise en place.
- Par sa gouvernance polycentrique, pluridisciplinaire et intégratrice de la société civile ; fondée sur les principes de l'intendance du territoire.
- Globale : Sur un modèle de polyculture-élevage, avec le pluralisme de ces activités et composantes, le pôle d'excellence agroécologique et sociale de Mirabeau est unique en France. Son absence d'équivalence est renforcée par ses modèles économiques équilibrés et durable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à effectuer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de l'Europe et l'ensemble des collectivités compétentes (Métropole de Montpellier, Conseil Départemental de l'Hérault, Région) afin d'aider la Commune à financer ce projet ;
- à signer l'ensemble des conventions portant sur l'attribution de celles-ci.

3- Projet de pôle agroécologique sur le Domaine de Mirabeau – Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la mise en œuvre d'un projet de pôle d'excellence agroécologique nécessite l'accompagnement du Conservatoire des Espaces Naturels sensibles.

Le partenariat entre le CEN L-R et la Commune s'organisera en fonction des objectifs suivants :

- organiser et animer la gouvernance et la gestion concertée du domaine de Mirabeau,
- mettre en œuvre le programme de réhabilitation du domaine de Mirabeau,
- maintenir une bonne qualité écologique du domaine de Mirabeau,
- réaliser le suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages du domaine de Mirabeau,
- acquérir, faire partager et enrichir les connaissances sur le patrimoine naturel, culturel, agroécologique du domaine de Mirabeau,
- favoriser le vivre ensemble sur le domaine de Mirabeau.

Le programme d'action se déclinera selon les phases suivantes :

- **Phase 1 : volet conception et définition du programme**
 - Conception du projet de pôle d'excellence agroécologique.
 - Consolidation du plan de financement du projet.
 - Plan de Gestion du domaine.
 - Programmation des actifs immatériels et matériels (agricole/alimentaire, social, pédagogique et vivre ensemble, recherche et formation).
 - Définition d'un programme de travaux de restauration de la matrice biodiversité.
 - Définition d'un programme de travaux de réhabilitation agroécologique des parcelles culturelles.
 - Programmation de la réhabilitation des infrastructures immobilières.
- **Phase 2 : volet mise en œuvre et suivi du programme**
 - Mise en œuvre des actifs immatériels et matériels.
 - Mise en œuvre d'un programme de travaux de restauration de la matrice biodiversité.
 - Mise en œuvre d'un programme de travaux de réhabilitation agroécologique des parcelles culturelles.
 - Mise en œuvre du programme de réhabilitation des infrastructures immobilières.

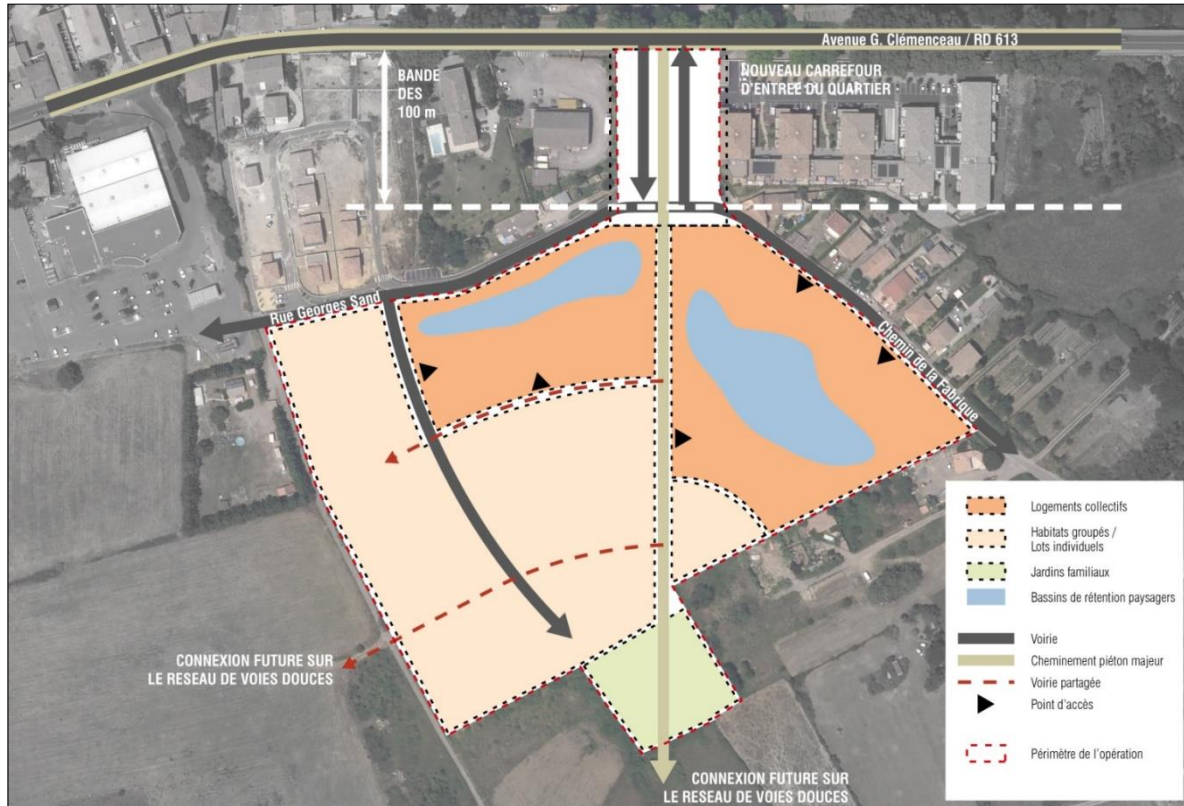
Pour aider le CEN L-R à remplir ses missions et à conduire les actions citées ci-dessus, la commune apportera une contribution volontaire au CEN L-R, dont le montant est estimé à 84 920 € (quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt euros), selon le détail de la programmation mentionné dans l'annexe financière présentée aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel de la Commune de Fabrègues.

4- URBANISME : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS – secteur de la Fabrique

Madame le Maire Adjoint en charge de l'urbanisme présente au Conseil Municipal le projet envisagé sur le secteur de la Fabrique.

Ce dernier concerne une opération portée par l'opérateur GGL sur le secteur de la Fabrique. Il s'agit d'une opération à dominante habitat, affichant la réalisation de 250 logements dont 35 % de logements locatifs sociaux, 20 % de logements aidés (primo accession) et 45 % d'accession libre répartis entre des logements collectifs et des terrains à bâtir.



Le projet de déclaration de projet s'inscrit sur un site d'extension identifié dans le SCoT en vigueur.

La Commune de Fabrègues est actuellement couverte par un POS dont la révision était engagée par la commune en 2010. Celle-ci n'a pas été poursuivie par la Métropole de Montpellier. La commune n'a plus de zones ouvertes à l'urbanisation. Il a donc été nécessaire, dans l'attente de l'élaboration et de l'approbation du PLUi, de mettre en œuvre une procédure adéquate à l'évolution du document d'urbanisme.

Le projet sera également l'occasion de traiter de façon qualitative l'entrée Est de la commune à travers la création d'une placette et la sécurisation du carrefour entre le chemin de la Fabrique et la Route Départementale 613. Il intègre également un grand axe doux traversant l'ensemble du quartier permettant une ouverture sur le grand paysage (plaine Poussan-Fabrègues et le massif de la Gardiole).

Les ouvrages hydrauliques sont pleinement intégrés au quartier et traités sous la forme d'un parc public.

Dans ces conditions, la collectivité, convaincue du caractère d'intérêt général de l'opération, a décidé de mener une procédure de déclaration de projet afin de permettre la mise en compatibilité de son document d'urbanisme et assurer la réalisation de l'opération de la Fabrique.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à la majorité de la Commission Urbanisme du 18 mai 2017.

Ainsi,

Vu les articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-13 et R.153-15 à R.153-17 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 Avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 ayant créé Montpellier Méditerranée Métropole par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au 1^{er} janvier 2015. A cette occasion, la compétence urbanisme a été transférée, conformément à l'article 43 de la loi MAPTAM, codifié dans l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de Montpellier du 17 février 2006 approuvant le SCOT ;

Vu la délibération en date du 31 Mars 2001 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (devenu P.L.U.), modifié le 30 mars 2005 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2006 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Le Conseil Municipal, à la majorité contre trois (Mme FENECH-MONTFORT, Mme MATEO, M. LAPORTE) :

- Prend acte du projet d'aménagement du secteur de la Fabrique porté par l'opérateur GGL concernant une opération à dominante habitat, affichant la réalisation de 250 logements dont 35 % de logements locatifs sociaux, 20 % de logements aidés (primo accession) et 45 % d'accession libre répartis entre des logements collectifs et des terrains à bâtir.
- Arrête le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS.
- Autorise Monsieur le Maire à demander l'ouverture d'une l'enquête publique.

5- ENFANCE ET JEUNESSE : Ouverture de poste – Ecole Maternelle « La Gardiole »

Madame le Maire Adjoint en charge de l'enfance et de la jeunesse informe que le Directeur Académique des Services Départementaux a décidé la création d'un 4^{ème} poste à l'Ecole Maternelle « La Gardiole ».

6- GESTION DU PERSONNEL : Modification du Tableau des Effectifs

Madame le Maire Adjoint déléguée au Personnel propose la modification suivante :

| Filière Administrative | | | |
|-------------------------------|-----------------------|--------------------|------------------------|
| Emploi | Poste existant | Proposition | Nouvel effectif |
| Adjoint administratif TC | 5 | -1 | 4 |

| Filière Police | | | |
|---|----------------|-------------|-----------------|
| Emploi | Poste existant | Proposition | Nouvel effectif |
| Gardien brigadier TC | 3 | -1 | 2 |
| Chef de service principal 1 ^{ère} classe | 1 | -1 | 0 |
| Filière Médico-Sociale | | | |
| Emploi | Poste existant | Proposition | Nouvel effectif |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe TC | 12 | -5 | 7 |
| Filière Technique | | | |
| Emploi | Poste existant | Proposition | Nouvel effectif |
| Adjoint technique TC | 13 | -3 | 10 |
| Adjoint technique TNC (80 %) | 8 | -3 | 5 |
| Agent de maîtrise | 3 | +1 | 4 |
| Ingénieur principal 1 ^{ère} classe | 1 | -1 | 0 |

Les suppressions de postes ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique en date du 7 juillet 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, aux chapitres correspondants.

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme FENECH-MONFORT, Mme MATEO) approuve la modification du tableau des effectifs présentée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 15.